



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **29**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **19/09/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : AVENANT N°1 MARCHÉ DE TRAVAUX STEP INTERCO.THUIR

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
 L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 T.VOISIN (Thuir) à N.MON
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)
 CRUCQ Nadine (Fourques)
 P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION ET RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE SISE A THUIR

VU les statuts de la Communauté en matière d'Eau et d'Assainissement,

CONSIDERANT la délibération n°20/2015 attribuant le marché de construction et d'extension de la Station d'épuration intercommunale sur Thuir, au groupement SOURCES/RAZEL BEC / GONZALEZ SA pour un montant définitif de 4 567 700€HT.

Le Président **INDIQUE** que les aléas du chantier et certains travaux en cours d'exécution s'avèrent nécessaires, précisant que le détail technique est spécifié au projet d'avenant annexé en pièce jointe,

Et de fait **PROPOSE** au Conseil de valider la passation d'un avenant au marché de travaux, dit « modification en cours d'exécution de contrat » depuis l'application du décret du 25 mars 2016, pour un montant de 61 152,12€HT représentant 1,34% d'augmentation, et portant le coût de l'opération à 4 628 852,12€HT.

Il **PRECISE QUE** le montant étant inférieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'offres n'est pas obligatoire

Il **PRESENTE** l'avenant ainsi défini tel qu'annexé.


Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la modification au contrat à intervenir

et **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 au marché de travaux d'extension et reconstruction de la station d'épuration intercommunale sise à THUIR, avec le groupement d'entreprises SOURCES/RAZEL BEC / GONZALEZ SA, pour un montant 61 152,12€HT représentant 1,34% d'augmentation

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à sa passation.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-101-18AvtxxSTEP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018